

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1227**20 novembre 2003****SOMMAIRE**

AEG Anglo Battery Holdings S.A., Luxembourg ..	58864	Fobafin S.A., Luxembourg	58868
Agence Européenne de Communication Publique S.A., Luxembourg	58857	Fobafin S.A., Luxembourg	58895
Akkordeon S.A., Luxembourg	58873	Geneva Management Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58851
Amuco S.A.H., Luxembourg	58874	Glaesener-Betz S.A., Redange-sur-Attert	58894
Amuco S.A.H., Luxembourg	58885	Imex Europe, S.à r.l., Luxembourg	58852
Atelier du Sud Architecture & Urbanisme S.A., Pétange	58863	ImmoFlex, S.à r.l., Grevenmacher	58854
Aubay S.A., Luxembourg	58892	Indian Investments S.A.H., Luxembourg	58892
Aumas S.A., Luxembourg	58852	Intels International Network S.A., Luxembourg ..	58873
Aumas S.A., Luxembourg	58852	Interfinacial S.A., Luxembourg	58850
Balthazar Production, S.à r.l., Itzig	58853	Interleasing Luxembourg S.A., Luxembourg	58862
Belleseaux S.A., Luxembourg	58864	Interleasing Luxembourg S.A., Luxembourg	58862
Bellivo, S.à r.l., Luxembourg	58873	Investment So.Te.Co. International, S.A.H., Luxembourg	58867
Blubay Management S.A., Luxembourg	58893	Karsira Holding S.A., Luxembourg	58855
BRE/Frankfurt I Manager, S.à r.l., Luxembourg ..	58876	Koudiat Mining Holding S.A., Luxembourg	58854
BRE/Italy Investor, S.à r.l., Luxembourg	58886	Kronospan Luxembourg S.A., Sanem	58856
Canal International Holding S.A., Luxembourg ..	58863	Kronospan Sanem Ltd et Cie, S.e.c.s., Sanem	58875
CD-Gest, S.à r.l., Luxembourg	58872	Kühne & Nagel AG, Contern	58866
Celsius S.A.H., Luxembourg	58896	L.M.F. S.A., Luxembourg	58868
Celsius S.A.H., Luxembourg	58896	Luchs S.A., Luxembourg	58864
Celsius S.A.H., Luxembourg	58896	Lux Energ Resources Holding S.A., Luxembourg ..	58869
CFNR Lux S.A., Luxembourg	58881	Lux Energ Resources Investments S.A., Luxembourg	58870
Cocteau S.A.H., Luxembourg	58876	Lux-Trading and Consulting Corporation S.A.H., Luxembourg	58882
Couture Anne, S.à r.l., Luxembourg	58870	Luxembourg (Sylvester), S.à r.l., Luxembourg ..	58869
Couture Anne, S.à r.l., Luxembourg	58870	Luxembourg (Sylvester), S.à r.l., Luxembourg ..	58869
Couture Anne, S.à r.l., Luxembourg	58871	(Le) Lys S.A.H., Luxembourg	58894
De Carvalho Club Bar, S.à r.l., Luxembourg	58871	Maine Overseas & Consulting Holding S.A., Luxembourg	58871
Durango Finance S.A.H., Luxembourg	58859	Maïte S.A.H., Luxembourg	58886
Eastrade S.A., Luxembourg	58862	Manacorp Invest S.A., Luxembourg	58861
Elth S.A., Steinsel	58872	Materials Handling International S.A., Luxembourg	58858
Equifin S.A., Luxembourg	58863	Materials Handling International S.A., Luxembourg	58874
Etoile d'Or S.A., Luxembourg	58872	Max Mara International S.A., Luxembourg	58868
Eucalyptus S.A.H., Luxembourg	58875	Metalsistem International S.A., Luxembourg	58883
Europinvest S.A.H., Luxembourg	58871	Millilux, S.à r.l., Luxembourg	58859
Evrard, S.à r.l., Luxembourg	58851		
F. Van Lanschot Bankiers (Luxembourg) S.A., Mamer	58850		
Financière Pétrusse S.A.H., Luxembourg	58893		

Millipore, S.à r.l., Luxembourg	58860	SME Kronos Benelux S.A., Clervaux	58851
Montalcino International Holding S.A., Luxembourg	58875	Société Civile Immobilière Scheidberg, Grevenmacher	58864
Montcalm Investments, S.à r.l., Luxembourg	58854	Société Luxembourgeoise de Placement S.A., Luxembourg	58891
Oakley Trading S.A.	58863	Socopol S.A., Luxembourg	58856
Octil, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58858	Södra Reinsurance S.A., Luxembourg	58855
Overseas Social Security S.A., Luxembourg	58854	Soparad Holding S.A., Luxembourg	58860
P.I. 36 S.A.H., Luxembourg	58856	Soselux, S.à r.l., Luxembourg	58872
Pacific International Assets Holding S.A., Luxembourg	58857	Sport Holding Overseas Patent S.A., Luxembourg	58881
Pacific International Assets Holding S.A., Luxembourg	58874	Tarfin Holding S.A., Luxembourg	58858
Q.A.T. Investments S.A., Luxembourg	58865	TFTEN S.A., Luxembourg	58895
Q.A.T. Investments S.A., Luxembourg	58865	Transalliance Luxembourg S.A., Bettembourg	58867
Rakis Holding S.A., Luxembourg	58853	Transfluvia, GmbH, Contern	58866
Rhein Finanz A.G., Luxembourg	58882	Transfluvia, GmbH, Contern	58866
(La) Rose S.A.H., Luxembourg	58895	Verdiam Holding S.A., Luxembourg	58869
Royal Investment Holding S.A., Foetz	58866	Video Import and Co S.A., Pétange	58865

INTERFINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.094.

RECTIFICATIF

Dans l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 janvier 2003, il y a lieu de lire:

Monsieur Angelo De Bernardi, Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Au lieu de:

Monsieur Angelo De Bernardi, Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072116.3/545/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 29.522.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2003 que:

- l'assemblée approuve les comptes annuels 2002 et donne décharge aux administrateurs de la société et aux auditeurs pour leur mandat respectif;
- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: M. H.J. Baeten, M. C.M. den Engelsen, et M. H.A. Faber jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée nomme M. C.M. van der Spek comme administrateur de la société et comme président du conseil d'administration en remplacement de M. H.J. Baeten jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003;
- l'assemblée renomme ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., comme auditeurs jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2003.

H. Faber / P. Hermse

Administrateur-délégué / Contrôleur financier

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072146.3/695/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

SME KRONOS BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 91.553.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003

- L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de la S.A. MANAGEMENT ASSISTANCE et de Monsieur Thierry Toussaint de leurs postes d'administrateurs et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats.

- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de six ans:

Monsieur Stephan Meyers, administrateur-délégué de société

Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de société

S.A. CALCUL

Ainsi le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

1. Monsieur Stephan Meyers, demeurant Andorra

2. Monsieur Fernand Toussaint, demeurant à 17, Grand-Rue L-9710 Clervaux

3. S.A. CALCUL, 57, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg

Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A. est renouvelé aussi pour une période de six ans.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. SME KRONOS BENELUX

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071038.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.528.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 22 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de EVRARD, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter 1.427,51 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071078.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

**GENEVA MANAGEMENT GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. SOFTIBA HOLDINGS S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 85.717.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration du 10 avril 2003

Le Conseil d'Administration, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale tenue devant Maître Bettingen le 9 avril 2003 nomme Monsieur Dave Elsz, administrateur de sociétés, né à Wilrijk (Belgique), le 18 septembre 1966, demeurant à CH-1225 Chêne-Bourg, 49ter Avenue du Petit Senn - Suisse, en qualité d'Administrateur-Délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, pour une durée fixée à six ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071161.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

AUMAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 79.055.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(071147.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

AUMAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 79.055.

*Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2003 pour l'approbation
du bilan au 31 décembre 2002 tenue extraordinairement le 3 novembre 2003*

Le 3 novembre 2003, à 11.00 heures, les actionnaires de la société anonyme AUMAS se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

M^e Giovanni Acampora élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentés et donnent droit à 1.250 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. analyse du rapport du commissaire aux comptes;
2. approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002;
3. divers.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe de l'exercice au 31 décembre 2002, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration, et décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à EUR 11.660,62 comme suit:

- Report à nouveau 11.660,62 EUR

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00563. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071144.2//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

IMEX EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.638.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(071094.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

RAKIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.542.

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 3 novembre 2003

Le 3 novembre 2003, à 17.00 heures, les actionnaires de la société anonyme RAKIS HOLDING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

M^e Giovanni Acampora élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentés et donnent droit à 1.250 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

1. démission et décharge des administrateurs WORLD CORPORATE SERVICES Ltd., WORLD CORPORATE MANAGEMENT Ltd., M^e Giovanni Acampora;

2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de Mme Tiziana Caraffini, M. Gabrio Caraffini, Mme Graziella Batazzi.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs WORLD CORPORATE SERVICES Ltd., WORLD CORPORATE MANAGEMENT Ltd., et M^e Giovanni Acampora et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats sur toutes les obligations prévues par la loi.

Deuxième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- Madame Tiziana Caraffini, née à Città di Castello (Italie), le 22 octobre 1968, demeurant à via della Scatorbia, n. 5 - 06012 Città di Castello (Italie);
- Monsieur Gabrio Caraffini, né à Città di Castello (Italie), le 2 novembre 1954, demeurant à via Vingone - Vocabolo Silvelle, n. 16/Bis - 06012 Città di Castello (Italie);
- Madame Graziella Batazzi, née à Città di Castello (Italie), le 18 février 1957, demeurant à via Vingone - Vocabolo Silvelle, n. 16/Bis - 06012 Città di Castello (Italie).

Ces derniers, par la présente, acceptent les nominations et termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00562. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071138.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

BALTHAZAR PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- €.

Siège social: L-5954 Itzig, 12, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 70.817.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2002, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 octobre 2003.

J. Heckmanns, dite J. Mercedes

Gérante

(071218.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

IMMOFLEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 61.494.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(071096.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MONTCALM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.863.

*Extrait d'un contrat de transfert de participations entre STRATEGIC ASSET MANAGEMENT LIMITED
et Marguerite Latsis en date du 19 septembre 2003*

Il résulte de ce contrat que la participation détenue par STRATEGIC ASSET MANAGEMENT LIMITED à raison d'une part sociale a été cédée à Marguerite Latsis, demeurant à 3-5 chemin des Tuileries, CH-1202 Bellevue, Genova.

Les parts sociales sont détenues avec effet au 19 septembre 2003 par:

Marguerite Latsis.	10.000 parts sociales
Total	10.000 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071173.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.259.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2003

- Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., société anonyme, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071183.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

KOUDIAT MINING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.710.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 octobre 2003

1. L'assemblée nomme Monsieur Olivier Gionzague Verspieren, né le 24 novembre 1951 à Limoges (87) France, demeurant château du Mas de l'Age, Couzeix 87270 France en qualité d'administrateur de la société KOUDIAT MINING HOLDING, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

2. L'assemblée nomme Monsieur André Marie Robert Salmon, né le 14 décembre 1957 à Limoges (87) France, demeurant 11 rue Brey 75107 Paris France en qualité d'administrateur de la société KOUDIAT MINING HOLDING S.A., jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour la société

A. Heinz

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00709. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071202.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

KARSIRA HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.535.

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 3 novembre 2003

Le 3 novembre 2003, à 16.00 heures, les actionnaires de la société anonyme KARSIRA HOLDING se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

M^e Giovanni Acampora élu président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Antonietta Cordaro et comme scrutateur M. Fabrizio Scapari.

Il résulte des constatations du bureau que:

- les actionnaires présents et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur;
- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentés et donnent droit à 1.250 voix;
- les actionnaires présents, se reconnaissant dûment convoqués, ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. démission et décharge des administrateurs WORLD DIRECTORS Ltd., WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd., M^e Giovanni Acampora;

2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de Mme Tiziana Caraffini, M. Gabrio Caraffini, Mme Graziella Batazzi.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs WORLD DIRECTORS Ltd., WORLD BUSINESS ADMINISTRATION Ltd., et M^e Giovanni Acampora et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats sur toutes les obligations prévues par la loi.

Deuxième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- Madame Tiziana Caraffini, née à Città di Castello (Italie), le 22 octobre 1968, demeurant à via della Scatorbia, n. 5 - 06012 Città di Castello (Italie);

- Monsieur Gabrio Caraffini, né à Città di Castello (Italie), le 2 novembre 1954, demeurant à via Vingone - Vocabolo Silvelle, n. 16/Bis - 06012 Città di Castello (Italie);

- Madame Graziella Batazzi, née à Città di Castello (Italie), le 18 février 1957, demeurant à via Vingone - Vocabolo Silvelle, n. 16/Bis - 06012 Città di Castello (Italie).

Ces derniers, par la présente, acceptent les nominations et termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00561. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071141.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SÖDRA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 23.736.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 1^{er} septembre 2003*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2003 nomme au poste d'Administrateur, Monsieur Olof Wo-gén.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société SÖDRA REINSURANCE

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071263.3/682/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SOCOPOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 88.952.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071179.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

P.I. 36, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.114.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 octobre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071186.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

**KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. M. KAINDL LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 46.483.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 que le mandat de commissaire de la société DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.) n'a pas été reconduit. Pleine et entière décharge lui a été accordé pour l'exercice de son mandat.

Il résulte du procès-verbal de cette même assemblée que la société DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.), ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen a été nommée aux fonctions de Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 30 septembre 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071253.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

AGENCE EUROPEENNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 107, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 91.607.

*Procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue
en date du 26 mai 2003 à 14.00 heures au siège social de la Société*

L'an deux mille trois, le vingt-six mai à quatorze heures, les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la Société, en renonçant d'un commun accord à une convocation préalable.

Les Actionnaires de la Société étant présents, l'Assemblée est présidée par Madame Brigitte Pochon, demeurant à Luxembourg, qui procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Violier, demeurant à Coïgnières et comme scrutateur, Madame Diana Dias, demeurant à Luxembourg.

Madame le président constate que:

I. Les Actionnaires présents reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'Ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente Assemblée.

II. Les Actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnées sur une liste de présence. Cette liste de présence sera signée par les Actionnaires, ainsi que par les membres du bureau. La liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal.

Madame le président constate qu'il résulte de ladite liste que toutes les actions sont présentes ou représentées, que partant la présente Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AGENCE EUROPEENNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE S.A. est régulièrement constituée, et peut délibérer, respectivement décider valablement sur le point figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi valablement constituée aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

Ordre du jour:

- Libération totale du capital social.

Madame le président procède à la lecture du point unique fixé à l'ordre du jour.

Résolution unique

Les Actionnaires de la Société AGENCE EUROPEENNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE S.A. constatent que le capital social de la Société a été libéré en intégralité en date du 23 mai 2003, auprès d'un compte ouvert au nom de la Société.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 14.15 heures.

B. Pochon / P. Violier / D. Dias.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2003

Désignation des Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature de l'Actionnaire
Philippe Violier	90	90	
Brigitte Pochon	10	10	

La présente liste est clôturée à 100 actions et certifiée exacte par les membres du bureau.

B. Pochon / P. Violier / D. Dias

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03413.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071278.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

PACIFIC INTERNATIONAL ASSETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.039.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 novembre 2003 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l. démissionnaire. Pleine et entière décharge a été accordée au Commissaire démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071247.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

TARFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.795.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003

Troisième résolution

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la Société que les pertes de la société atteignent 50% du capital social au 31 décembre 1999. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la Société que les pertes de la société atteignent 50% du capital social au 31 décembre 2000. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la Société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social au 31 décembre 2001. Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de WOOD APPLETON OLIVER & Co. S.A. des fonctions de commissaire aux comptes et par vote spécial, lui donne décharge pleine et entière pour son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat expirera lors de l'assemblée annuelle devant se tenir en 2009.

Huitième résolution

L'assemblée générale reconduit Mme Géraldine Schmit et Messieurs Benoît Georis et Fabio Mazzoni aux fonctions d'administrateurs. Leur mandat expirera lors de l'assemblée annuelle devant se tenir en 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05056. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(071182.3/587/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

OCTIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.809.

Le bilan au 22 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2003.

Signature.

(071207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MATERIALS HANDLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.613.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 novembre 2003 que:

Monsieur Harri Pelkonen, demeurant à Pleuratie 6, FIN-15880 Holla Finlande a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Sami Lindström démissionnaire avec effet rétroactif au 8 août 2003.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071243.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

DURANGO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 74, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.481.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2003**Troisième résolution*

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels au 31 décembre 2000 de la Société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels au 31 décembre 2001 de la Société que les pertes de la société atteignent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Quatrième résolution

La démission de Monsieur Patrick Gilmont en tant qu'administrateur de la société est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

La nomination de Madame Géraldine Laera Schmit en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet rétroactif au 2 janvier 2002. Son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

La nomination de Monsieur Fabio Mazzoni en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

La nomination de Monsieur Albino Quaglia en tant qu'Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet rétroactif au 12 août 1998. Son mandat sera renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter le renouvellement du mandat de M. Joseph Mayor domicilié professionnellement à 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071187.3/587/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MILLILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 15.100,- EUR.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.022.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 octobre 2003

1. L'associé unique a accepté la résignation du 6 juin 2001 de Monsieur William Zadel de son poste de gérant. Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de ses fonctions.

2. L'associé unique a accepté la résignation de la société MANACOR S.A. avec siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, RC B 9.098 de son mandat de gérant de la société. Décharge pleine et entière a été donnée pour l'exercice de ses fonctions.

3. L'associé unique a décidé de nommer Mario Di Stefano, juriste, demeurant à 57, rue John Grün, L-5019 Mondorf-les-Bains au conseil des gérants de la société pour un terme indéterminé.

4. L'associé unique a approuvé la terminaison du contrat de domiciliation avec la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

5. L'associé unique a décidé de transférer le siège social au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet à partir de la date de la décision.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071193.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MILLIPORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- EUR.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.982.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 octobre 2003

1. L'associé unique a accepté la résignation du 6 juin 2001 de Monsieur William Zadel de son poste de gérant. Décharge pleine et entière lui a été donné pour l'exercice de ses fonctions.
2. L'associé unique a accepté la résignation de la société MANACOR S.A. avec siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, RC B 9.098 de son mandat de gérant de la société. Décharge pleine et entière a été donné pour l'exercice de ses fonctions.
3. L'associé unique a décidé de nommer Mario Di Stefano, juriste, demeurant à 57, rue John Grün, L-5019 Mondorf-les-Bains au conseil des gérants de la société pour un terme indéterminé.
4. L'associé unique a approuvé la terminaison du contrat de domiciliation avec la société ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.
5. L'associé unique a décidé de transférer le siège social au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet à partir de la date de la décision.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071195.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SOPARAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 40.317.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2003 à 11.00 heures

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Berwick.

Sont désignés comme secrétaire Monsieur Robert Wiget et comme scrutateur Monsieur Gusty Graas.

Il appert de la liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal que le capital social est intégralement représenté à l'assemblée. Les personnes qui représentent les 750 actions émises déclarent que les actionnaires ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, qui est conçu comme suit:

- 1) Présentation et approbation du bilan au 31 décembre 2002 et du compte des profits et pertes de l'exercice qui se termine à la même date.
- 2) Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 3) Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4) Affectation du résultat.
- 5) Décision à prendre conformément à l'article de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses modifications ultérieures.
- 6) Nomination d'un administrateur.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et en mesure à délibérer valablement sur tous les points se trouvant à l'ordre du jour.

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2002 et après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Le bilan au 31 décembre 2002 et le compte de profits et pertes de l'exercice 2002, qui clôturent avec une perte de 407,- EUR sont approuvés.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mission pendant l'exercice écoulé.

Troisième résolution

La perte de 407,- EUR est reportée à l'exercice suivant. La perte totale reportée au 1^{er} janvier 2003 s'élève ainsi à 245.112,66 EUR.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de continuer la société. Elle se réserve toutefois toute autre décision à l'avenir.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Xavier Bettel. Elle nomme en son remplacement Monsieur Gusty Graas. Cette nomination prend fin au terme de celles des autres administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée à 12.00 heures.

Le Bureau
Signatures
Les actionnaires

Rapport de réunion du conseil d'administration du 27 juin 2002

Présent:

- Monsieur Alain Berwick, Administrateur.
- Monsieur Gusty Graas, Administrateur.
- Monsieur Robert Wiget, Administrateur.

La réunion est présidée par Monsieur Alain Berwick.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par Monsieur Robert Wiget, celles du scrutateur par Monsieur Gusty Graas.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice 2002.
2. Préparation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
3. Divers.

Ad 1- Les comptes de l'exercice 2002 sont présentés par Monsieur Wiget. Il en résulte une perte de 407,- EUR. Le conseil approuve le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2002.

Ad 2- Le conseil soumettra les documents de clôture de l'exercice concerné à l'assemblée générale des actionnaires, qui en décidera. Elle se prononcera ensuite conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Personne ne demandant plus la parole, le président prononce la clôture de la réunion.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05244. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071204.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MANACORP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.141.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2003

5. L'Assemblée décide de transférer le siège social, avec effet au 9 octobre 2003, de son adresse actuelle 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

6. La démission de la société TMF CORPORATE SERVICES S.A. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à la date de la présente assemblée constatant le transfert du siège.

7. L'Assemblée nomme Monsieur Fabio Mazzoni, né le 20 janvier 1960 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

8. La démission de Madame Maggy Kohl est acceptée avec effet immédiat au 30 septembre 2003 et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à cette date.

9. L'Assemblée nomme Monsieur Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant professionnellement au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

10. La démission de Monsieur Hugo Neuman est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à la date de la présente assemblée constatant le transfert du siège.

11. L'Assemblée nomme Monsieur Joseph Mayor, né le 24 mai 1962 à Durban, demeurant professionnellement au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

12. La démission de la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l. est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de Commissaire aux comptes de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à la date de la présente assemblée constatant le transfert du siège.

13. L'Assemblée nomme WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. établie et ayant son siège au 9B, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg en qualité de Commissaire aux comptes de la société MANACORP INVEST S.A. jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071210.3/587/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

INTERLEASING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 80, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 37.717.

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 25 septembre 2003 à 9.00 heures

Tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée désigne comme président, Monsieur Michel Claus.

Ordre du jour:

1. Utilisation de la dénomination commerciale ATHLON CAR LEASE.
2. Remplacement d'un gérant dans le cadre de l'autorisation d'établissement.

Conclusion

1. L'assemblée extraordinaire décide à l'unanimité que la S.A. INTERLEASING LUXEMBOURG utilisera la dénomination commerciale ATHLON CAR LEASE à partir du 1^{er} octobre 2003. Les documents de la société porteront à partir de cette date l'indication ATHLON CAR LEASE (INTERLEASING LUXEMBOURG S.A.).

2. L'assemblée extraordinaire décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean Kerschen comme gérant de la S.A. INTERLEASING LUXEMBOURG dans le cadre de l'autorisation d'établissement, n° 67067 délivrée par le Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme en remplacement de Monsieur Adrianus Joosen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée à 9.05 heures. La liste de présence est annexée. Luxembourg, le 25 septembre 2003.

M. Claus / H. Bierstee

Administrateurs-Délégués

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00698. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence

Actionnaires	Actions	Représentée par	Signature
INTERLEASING BELGIUM S.A.	27.084	Michel Claus Administrateur-Délégué	
INTERLEASING RENT S.A.	1	Michel Claus Administrateur-Délégué	

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071292.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

INTERLEASING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 80, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 37.717.

Le bilan au 31 décembre 2002, a été enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

J. Kerschen

Directeur

(071287.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

EASTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.685.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 octobre 2003

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Nathalie Schmatz, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg en lieu et place de Monsieur Michel Thil.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat accordé à son prédécesseur.

SFS MANAGEMENT S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071868.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

ATELIER DU SUD ARCHITECTURE & URBANISME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4783 Pétange, 1, rue Jean Waxweiler.

R. C. Luxembourg B 64.745.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, ainsi que l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire du 3 octobre 2003, concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2002, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 octobre 2003.

R. Vercruysse / Signatures.

(071209.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

EQUIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 89.245.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071262.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

OAKLEY TRADING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.072.

Conseil d'Administration

- NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A.
- TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A.
- ALPMANN HOLDINGS LIMITED.

Commissaire aux Comptes

- FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071283.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 17.567.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 octobre 2003

Le Conseil adopte à l'unanimité la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration nomme nouvel Administrateur de la société, Monsieur Eduardo Avila Zaragoza, qui accepte le présent poste. Cette nouvelle nomination, conformément à l'article 6 des statuts de la société, devra être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

- Le Conseil d'Administration accepte la démission de Madame Esther Archilla Martinez comme membre et Présidente du Conseil d'Administration, conformément à sa demande.

- Le Conseil d'Administration nomme Eduardo Avila Zaragoza, déjà Administrateur de CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Président du Conseil d'Administration, qui accepte également ladite désignation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour CANAL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

J. L. Rodriguez Alvarez

Administrateur Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071301.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

BELLESEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 49.307.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 octobre 2003, enregistré à Mersch, le 24 octobre 2003, vol. 425, fol. 69, case 5,

que la société anonyme BELLESEAUX S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 25 février 1995, numéro 78,

que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(071303.3/242/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

AEG ANGLO BATTERY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 31.998.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature

Mandataire

(071315.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SCHEIDBERG, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

C. Clause.

(071320.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

LUCHS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 88.585.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 octobre 2003

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Nathalie Schmatz, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg en lieu et place de Monsieur Michel Thil.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat accordé à son prédécesseur.

SFS MANAGEMENT S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071870.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Q.A.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 77.562.

Acte Constitutif publié à la page 4536 du Mémorial C n° 95 du 8 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

EMPoint, S.à r.l.

Administrateur

T. van den Berghe / J. Dercksen

(071327.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Q.A.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 77.562.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 23 octobre 2003

L'assemblée générale du 23 octobre 2003 a pris les résolutions suivantes:

- nomination des 3 nouveaux administrateurs suivants:

Monsieur Yves van Sante, 164H Coupure Rechts, B-9000 Gent.

Monsieur Alain Camu, 55 Drève des Gendarmes, B-1180 Bruxelles.

Monsieur Frank Snykers, 96 avenue des Acacias, B-4460 Horion-Liège.

Terme du mandat: expiration lors de l'assemblée générale de 2009.

- démission de Philippe Leclercq en tant que commissaire aux comptes;

- nomination du nouveau commissaire aux comptes, Madame Veerle Verschooris, Trompestraat 4, B-9790 Wortegem-Petegem.

EMPoint, S.à r.l.

Administrateur

T. van den Berghe / J. Dercksen

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071329.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

VIDEO IMPORT AND CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.394.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2003

Tous les actionnaires sont présents.

L'Assemblée Générale atteignant le quorum a voté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dominique Nicolo administrateur de la société VIDEO IMPORT AND CO S.A., demeurant à B-1060 Bruxelles et ce à dater du 3 novembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société VIDEO IMPORT AND CO S.A. à l'adresse suivante: 165A, route de Longwy, BP 36, L-4751 Pétange.

Après cela l'Assemblée Extraordinaire est déclarée comme terminée.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

VIDEO IMPORT AND CO S.A.

D. Stein

Administrateur-Délégué

Pour COMPTAFISC S.A.

Administrateur

T. Beckrich

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071340.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

TRANSFLUVIA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.579.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Contern, le 6 novembre 2003.

A. Bauz
Managing Director

(071348.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

TRANSFLUVIA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftskapital: 250.000,- EUR.

Gesellschaftssitz: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 30.579.

Gesellschafterversammlung vom 20. Juni 2003

Die Gesellschafterversammlung beschließt mit Wirkung vom 1. Juli 2003 Herrn Alexander Bauz, wohnhaft in Rosengweg 9, D-53347 Alfter, zum Geschäftsführer der TRANSFLUVIA, GmbH zu ernennen.

Das Mandat ist nicht befristet und ist laut Artikel 7 der Satzung durch die Gesellschafterversammlung kündbar.

Contern, den 20. Juni 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071345.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R. C. Luxembourg B 63.655.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2003

Tous les associés et actionnaires sont présents.

L'Assemblée Générale atteignant le quorum a voté la résolution suivante:

L'Assemblée décide de remplacer le mandat d'administrateur de Madame Francesca Cottoni par la société COMPTAFISC S.A. représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Thierry Beckrich, et ce à dater du 1^{er} octobre 2003.

La résolution a été prise à l'unanimité des voix.

Après cela l'Assemblée Extraordinaire est déclarée comme terminée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ROYAL INVESTMENT HOLDING S.A.

Signatures
Administrateurs

COMPTAFISC S.A.

T. Beckrich
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071335.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

KÜHNE & NAGEL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.745.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 6 novembre 2003.

A. Bauz
Managing Director

(071347.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R. C. Luxembourg B 32.666.

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 28 février 2003

Sont présents:

- Monsieur Marc Loffredo, administrateur-délégué.
- Monsieur Bernard Rosenfelder, administrateur-délégué.
- Monsieur Francis Bornemann, administrateur.
- Monsieur Philippe Michel, administrateur.

Ordre du jour:

Régime des signatures.

Résolution

Chaque administrateur-délégué a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

En outre les administrateurs confèrent à chaque administrateur-délégué un droit de cosignature obligatoire.

M. Loffredo / B. Rosenfelder / F. Bornemann / P. Michel

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071350.3/664/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.908.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 26 septembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Jean-Philippe Fiorucci en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 25 juillet 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 octobre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

INVESTMENT SO.TE.CO. INTERNATIONAL S.A.

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071580.3/043/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.757.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 2 juin 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

«L'Assemblée prend acte que le mandat du Réviseur d'Entreprises est venu à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 29 décembre 2003.»

Luxembourg, le 16 octobre 2003.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

D. Murari / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, réf. LSO-AJ04392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071569.3/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

L.M.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.552.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le mercredi 8 octobre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 16 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12 avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12 avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Enrico Rusca, demeurant à Parma, Via Sidoli, 84, I-43100, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

L.M.F. S.A.

D. Murari / S. Vandt

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071584.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.160.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071725.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUXEMBOURG (SYLVESTER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.707.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AK07401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071647.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUXEMBOURG (SYLVESTER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.707.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071641.1//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

VERDIAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 64.738.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
tenue à Luxembourg, le 5 novembre à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats d'administrateur de Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Hwald et des sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. dont le siège est au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ont été renouvelés pour une période de 6 ans.

Monsieur Franck Mc Carroll a été révoqué de son poste de commissaire aux comptes, la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., ayant été nommée en remplacement pour une période de 6 ans qui prendra effet à la date de cette assemblée.

La lecture et l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2002 ont été reportées à une Assemblée Générale Ordinaire ultérieure dès que ceux-ci seront prêts.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071686.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 83.566.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 10 octobre 2003, que:

1. L'assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Andrei Polyakov,
- M. Steffen Wünschmann.

2. L'assemblée réélit au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2003:

- FIDUCIARIE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071699.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUX ENERG RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.567.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 10 octobre 2003, que:

1. L'assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- M. Igor Kovrovstev,
- M. Steffen Wünschmann,
- M. Andrei Polyakov.

2. L'assemblée réélit au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2003:

- FIDUCIARIE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071702.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

COUTURE ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 30, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour COUTURE ANNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071696.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

COUTURE ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 30, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour COUTURE ANNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071697.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

COUTURE ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 30, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07551, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour COUTURE ANNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071698.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

COUTURE ANNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 30, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07554, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour COUTURE ANNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(071700.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

EUROPINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 29.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(071729.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DE CARVALHO CLUB BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph-Junck.
R. C. Luxembourg B 64.217.

Assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg, le 22 septembre 2003 à 15.00 heures

L'assemblée se compose de:

Madame De Carvalho Cabral Maria Isabel, associée/gérante administrative, demeurant à L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville no matricule 1965 0215 268.

Laquelle associée, seule et unique associée actuelle de la société, a pris, sur ordre du jour, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Da Silva Pedrosa José Jorge, serveur, demeurant à L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg, no matricule 1974 0425 490, de sa fonction de gérant technique et lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

2. L'assemblée nomme gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Figueiredo Simoes Patrick, serveur, demeurant à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg, no matricule 1983 0312 016.

3. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et de la gérante administrative.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.15 heures.

M. I. De Carvalho Cabral / P. Figueiredo Simoes / J. J. Da Silva Pedrosa.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06941. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071737.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 61.691.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(071738.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ETOILE D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.629.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(071741.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SOSELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(071742.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CD-GEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(071743.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ELTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 13.976.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 octobre 2003

* L'Assemblée réélit aux postes d'Administrateurs:

- Maître René Faltz, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur René Elvinger, Directeur Général, demeurant à Walferdange, Administrateur-délégué;
- Monsieur Carlo Bianco, Industriel, demeurant à Lugano (Suisse), Administrateur.

* L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes-réviseur:

- La société ERNST & YOUNG, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Les trois administrateurs et le commissaire aux comptes-réviseur sont réélus pour une durée de deux ans, qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071746.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

INTELS INTERNATIONAL NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Valeri Guerman, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou et de Monsieur Andrej Sadovski, demeurant 27, s 1AG u/Porovka à RUS-103062 Moscou, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Lex Benoy, Réviseur d'Entreprises demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée accepte la démission du poste d'administrateur de la société de Monsieur Slobodan Petosevic, demeurant 27, Topaaslaan à B-3090 Overijse, avec effet immédiat. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Aleksandr Korchminskiy, demeurant au 12 Im Eichwald à D-69126 Heidelberg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071744.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

AKKORDEON S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 63.651.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 24 octobre 2003 par le liquidateur Monsieur Guillaume Rauchs, avocat, demeurant à Luxembourg, que le siège social de la société AKKORDEON S.A., en liquidation a été transféré de 41, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

G. Rauchs, Avocat

Le liquidateur

Pour copie conforme

Maître G. Rauchs

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071745.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BELLIVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.766.200,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.436.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des gérants en date du 30 octobre 2003

- Il est porté à la connaissance de tous que le 30 juin 2003, la société LOVETT OVERSEAS S.A. a cédé une part sociale qu'elle détenait dans la société à Monsieur Johan Dejans.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071772.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

MATERIALS HANDLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.613.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071747.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

PACIFIC INTERNATIONAL ASSETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.039.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071748.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 53 actions constituant l'intégralité du capital social 1 action est représentée et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 426.263,32 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 49.574,41 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 199.546,83 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde 149.972,42 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Serge Cammaert.
- Monsieur Dominique Ransquin.
- FIDELIN S.A.H.

Est réélu commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071754.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

MONTALCINO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.530.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

KRONOSPAN SANEM LTD ET CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 46.575.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071751.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

EUCALYPTUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.769.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2003

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzeburger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 1.950 actions constituant l'intégralité du capital social 5 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2001 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 8.301.838,29 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 26.935,- EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 458.640,59 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde. 431.705,59 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

L'assemblée nomme les personnes suivantes au poste d'administrateur, pour une durée de six ans:

- Monsieur Dominique Ransquin.
- Monsieur Serge Cammaert.
- FIDELIN S.A.

Est réélue commissaire aux comptes pour la même durée: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071756.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

COCTEAU S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.275.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2003

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Van den Bogaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 1 action est représentée et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 232.303,50 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter la perte de l'exercice s'élevant à 36.663,25 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 116.613,27 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde 79.950,02 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Serge Cammaert.
- Monsieur Dominique Ransquin.
- FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071758.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BRE/FRANKFURT I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.622.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company»)

which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/FRANKFURT I MANAGER, S.à.r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BRE/DB GERMANY, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son principal lieu de commerce au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéfinie.

Où de la présente acte notarié a été dressé en Luxembourg, le jour nommé au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur la demande de la personne susdite, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de la même personne et en cas de divergences entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaut.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, son prénom, son statut et son domicile, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne vaudra que pour le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-dessus créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/FRANKFURT I MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par BRE/DB GERMANY, S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 84, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

J. Elvinger.

(072008.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

CFNR LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01163, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071762.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SPORT HOLDING OVERSEAS PATENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 79.915.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 3 octobre 2003

«Il est nommé Monsieur Christian Zéni, Directeur, demeurant sur la Croix, 20 - CH Renens, en remplacement de Monsieur Daniel Fischer, démissionnaire, dont il terminera le mandat.»

Pour réquisition

SFS MANAGEMENT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071875.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

RHEIN FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.297.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2003

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 600 actions constituant l'intégralité du capital social 15 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31.12.2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 mars 2003 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 1.244.927,71 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 140.699,87 EUR, auquel s'ajoute le solde des exercices antérieurs s'élevant à 141.387,68 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde 687,81 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans:

- Monsieur Serge Cammaert.
- Monsieur Dominique Ransquin.
- FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071759.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUX-TRADING AND CONSULTING CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 38.942.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 octobre 2003

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 années. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008 en 2009.

Conseil d'administration

- André Meder, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,
- Monique Maller, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,
- Rita Harnack, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Commissaire aux comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072105.3/680/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

METALSISTEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.618.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) METALSISTEM GROUP S.p.A., enregistrée sous le numéro 01425000229, une société de droit italien, avec siège social à Viale dell'Industria, no 2, Rovereto (TN),

ici représentée par Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration notariée donnée à Rovereto (TN), le 24 septembre 2003.

2) MATA S.R.L., enregistrée sous le numéro 03404880282, une société de droit italien, avec siège social à via Brera, 16, Milan,

ici représentée par Monsieur Giampero Aversa, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration notariée donnée à Rovereto (TN), le 24 septembre 2003.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de METALSISTEM INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros (EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à un million (1.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 22 octobre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont de catégorie A et B.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances de la façon suivante:

- pour toutes opérations ne dépassant pas le montant de dix mille (10.000,-) euros par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A ou B,

- pour toutes opérations dépassant le montant de dix mille (10.000,-) euros par les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie A et B.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) METALSISTEM GROUP SPA, préqualifiée, neuf cents actions	900
2) MATA, préqualifiée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille (100.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cent cinquante (2.450,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

A) Administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Antonello Briosi, entrepreneur, né le 17 janvier 1950 à Riva, Italie (TN), demeurant 18, Corso Garibaldi I-Milano, président,

b) Madame Monica Abt, conseiller, née le 5 février 1963 à Ravensburg, Allemagne, demeurant à San Lorenzo in Banale (TN) Piazza Pergnano, N.52-B, administrateur,

c) Monsieur Alberto Casagrande, conseiller, né le 11 octobre 1956 à Trento (TN), demeurant à Trento, Via alle Coste, No 17, administrateur.

B) Administrateurs de catégorie B:

d) Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, né le 1^{er} septembre 1970 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur,

e) Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, née le 23 mars 1973 à Merano, Italie, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C. Luxembourg B N° 34.813, une société avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Dargaa, G. Aversa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 91, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(072014.3/230/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.159.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(071765.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

MAÏTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.030.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 400 actions constituant l'intégralité du capital social 10 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 1.381.442,26 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 332.291,29 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 662.814,26 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde 330.522,97 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs:

- Monsieur Serge Cammaert.
- Monsieur Dominique Ransquin.
- FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 15.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071761.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BRE/ITALY INVESTOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.620.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/ITALY INVESTOR, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BRE/DB EUROPE, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its principal place of business at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/ITALY INVESTOR, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par BRE/DB EUROPE, S.à r.l., préqualifiée,

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 84, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

J. Elvinger.

(072013.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071768.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

INDIAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2003

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il en résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 142.000 actions constituant l'intégralité du capital social 5 actions est représentée et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des Administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 5.667.635,97 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 718.515,29 EUR.
- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.
- 4) L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration de coopter Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Dominique Ransquin
FIDELIN S.A.H.

Monsieur Serge Cammaert

Est réélu commissaire aux comptes pour la même période:

BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

- 5) L'assemblée remercie Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société et lui accorde décharge spéciale pour l'exercice de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10.30 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071764.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

**AUBAY, Société Anonyme,
(anc. AUBAY SERVICE INTEGRATION).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 52.528.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 24 juillet 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Luc Toorens, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Joël Sanzot;
- Monsieur Luc Bernard;
- La société AUBAY, France.

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprise de la société:

MAZARS.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 2003.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071873.3/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.786.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2003

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 450 actions constituant l'intégralité du capital social 50 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 2.637.927,72 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 508.085,77 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1.917.855,73 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde 1.409.769,96 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de 6 ans

Monsieur Serge Cammaert

Monsieur Dominique Ransquin

FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071766.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BLUBAY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 75.747.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 septembre 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Jacques Coste, Architecte Naval, demeurant à F-Fayence;

- Monsieur Yves Geltmeyer, administrateur de sociétés, demeurant à B-Manage;

- Monsieur René Verboomen, administrateur de sociétés, demeurant à B-Bruxelles, administrateur-délégué de la société;

- Monsieur Thierry Holoffe, administrateur de société, administrateur de sociétés, demeurant à B-Manage.

L'Assemblée renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Luxembourg, le 14 octobre 2003.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071880.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

LE LYS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.804.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuerger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 450 actions constituant l'intégralité du capital social 50 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Décharge spéciale à accorder à l'administrateur démissionnaire.
6. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.

2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 2.634.345,17 EUR sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 508.620,33 EUR, auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1.914.807,74 EUR de la manière suivante:

- Report à nouveau du solde 1.406.187,41 EUR

3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Serge Cammaert au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire. L'assemblée remercie vivement Monsieur Pierre Dochen pour l'intérêt porté au développement de la société.

Sont élus administrateurs, pour une durée de six ans

Monsieur Serge Cammaert

Monsieur Dominique Ransquin

FIDELIN S.A.H.

Est réélue commissaire aux comptes pour une durée de six ans: BANQUE DELEN LUXEMBOURG.

5) L'assemblée accorde décharge spéciale à Monsieur Pierre Dochen, démissionnaire, pour l'exercice de son mandat. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.00 heures.

S. Cammaert / D. Ransquin / O. Claren

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071770.3/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

GLAESENER-BETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 24 septembre 2003

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises sont venus à échéance. Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises seront renouvelés pour une durée de six années et viendront à échéance en 2009.

Conseil d'administration

- Monsieur Michel Glaesener, administrateur-délégué, demeurant à L-8715 Everlange, rue de Reimberg, 1A,
- Madame Sylvie Glaesener-Muller, administrateur-déléguée, demeurant à L-8715 Everlange, rue de Reimberg, 1A,
- Madame Monique Maller, administrateur, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe,

Commissaire aux comptes

- Madame Annette Michels, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072110.3/680/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

FOBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS AND C° REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071775.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TFTEN, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 82.982.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 17 septembre 2003

- L'assemblée décide de mettre fin à ce jour au mandat d'administrateur de Monsieur Mathias Bleuse.
L'assemblée nomme un nouvel administrateur:
- Monsieur Xavier Lesueur, domicilié 61, rue du Château, L-1329 Luxembourg.
- Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat de son prédécesseur.
L'assemblée maintient la résolution de l'assemblée générale du 4 juillet 2001 mandatant aux fonctions d'administrateurs et de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2007:
- Monsieur Nicolas Van Beek, administrateur-délégué de la société,
 - Monsieur Mathieu Sire, administrateur,
 - MAZARS, commissaire aux comptes.

L'assemblée nomme un deuxième administrateur-délégué, à savoir:

- Monsieur Xavier Lesueur, domicilié 61, rue du Château, L-1329 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur-délégué ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2007.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071878.3/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Signature.

(071767.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CELSIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.732.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00798, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	218.145.055,- LUF
Résultat de l'exercice.....	16.020.734,- LUF
Report à nouveau	<u>234.165.789,- LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(071844.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

CELSIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.732.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00799, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice.....	2.960.525,98 EUR
Affectation à la réserve légale	- 2.870,31 EUR
Disponible de l'exercice.....	2.957.655,67 EUR
Résultats reportés	5.776.115,18 EUR
Report à nouveau.....	<u>8.733.810,85 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(071842.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

CELSIUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.732.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	8.733.810,85 EUR
Résultat de l'exercice.....	1.031.440,02 EUR
Report à nouveau.....	<u>9.765.250,87 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(071839.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.
